



# La lettre de la LOUVETERIE

N°322

ISSN 2647-607X

## Le Centenaire de l'Association Nationale

### Editorial du Président

## À toutes et à tous les Lieutenants de Louveterie



Notre traditionnelle Assemblée Générale annuelle se tiendra cette année le samedi 17 juin à Lamotte-Beuvron (Loir et Cher) dans le magnifique domaine de la Fédération Française d'Équitation à l'occasion de cette vitrine de la chasse qu'est le Game Fair.

Nous allons je l'espère nous y retrouver nombreux, car c'est pour nous l'occasion de rencontrer les collègues de toutes les régions de France, les différents acteurs cynégétiques ainsi que les représentants de la chasse et du monde agricole.

Vous trouverez dans cette lettre toutes les informations nécessaires pour vous permettre d'accéder à la salle du Parc Fédéral Équestre où notre assemblée débutera à partir de 10 heures.

L'actualité et les événements ont engendré cette année une hausse du coût de l'énergie qui n'est pas sans incidence pour l'exécution de nos missions. Leur charge financière ne cesse de croître au fil du temps, dans un contexte où viennent s'ajouter la problématique du loup qui reste bien présente, celle du sanglier qui ne semble pas faiblir et la tuberculose bovine qui se développe dans certains départements.

Malgré cela vous avez continué à apporter votre contribution pour la préservation de la nature et de sa biodiversité, pour la conservation de la faune sauvage et de la santé animale. **Mais pour combien de temps encore ?**

A l'écoute de vos préoccupations, votre association ou les déclinaisons qui la composent, restent les interlocuteurs officiels auprès de l'Etat, des collectivités territoriales ou des grandes instances cynégétiques. Vos représentants ont ouvert un certain nombre de dossiers auprès des instances dirigeantes concernées afin de tenter d'apporter des réponses à vos interrogations.

Malheureusement, certains ont souffert des interventions de quelques électrons libres, qui sous le couvert de bonnes relations ou de grande expertise, n'ont pas respecté les règles élémentaires de notre représentativité en interpellant directement les plus hautes instances.

Si nous souhaitons voir nos efforts aboutir, nous devons veiller à réaffirmer notre cohésion nationale, malgré les différences notoires de nos missions, de leurs modes opératoires dont la pratique peut varier selon les régions. Le devoir de réserve qui incombe à notre fonction s'applique à tous et à tous les niveaux.

Au cours de cette Assemblée Générale nous vous informerons de l'état d'avancement de chacune de nos actions et nous ne manquerons pas de questionner les personnalités qui nous aurons fait l'honneur de répondre à notre invitation.

Nous vous espérons donc nombreux le samedi 17 juin au parc de la FFE à la LAMOTTE BEUVRON pour participer à notre Assemblée Générale.

**Alain BRISARD**  
Le président

# REUNION AVEC LES REPRESENTANTS DU MINISTERE LE 22 FEVRIER A LA MAISON DE LA CHASSE



Le 22 février une réunion de travail a été organisée à la Maison de la chasse à Paris, entre Monsieur Raphael DEMOLIS, Chef du bureau chasse, faune et flore sauvage au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, Madame Hélène de LABROUSSE employée dans les services de cette même unité et quelques membres de notre bureau, afin de faire le point sur l'état d'avancement des dossiers que nous avons engagés au cours de l'année 2022.

Cette réunion a permis des échanges constructifs sur chacun des points évoqués. Nous avons donc demandé au Ministère de nous faire parvenir un relevé de décisions faisant suite à ces échanges dont je vous résume le contenu.

## **1 - L'Avenir de la Louveterie**

- Un projet de lettre de mission destinée au Cabinet de la Secrétaire d'État à l'Inspection Générale du Développement Durable sur l'avenir de la Louveterie en France est en cours de relecture. Nous espérons que sa validation prochaine permettra de lancer une mission d'inspection. Cette dernière devrait permettre d'effectuer un état des lieux sur les besoins de la Louveterie en France en vue de préparer les prochains renouvellements prévus fin 2024.

## **2 - Les frais kilométriques**

- Dans l'attente des conclusions de cette même mission, une piste pour une extension du défraiement des frais kilométriques pour le loup, à l'ensemble des missions des Lieutenants de Louveterie pourrait être creusée par le bu-

reau ET3 (Hélène de Labrousse). ET3 (Bureau chasse, faune et flore sauvage au ministère) doit également contacter « Bercy » Pour obtenir un avis sur une éventuelle défiscalisation (ou crédit d'impôt) des frais engagés par les Lieutenants de Louveterie dans l'exercice de leurs fonctions.

## **3 - Zones à faibles émissions**

- Concernant la circulation dans les Zones à faibles émissions, ET3 doit faire une demande à la Direction Générale « Énergie Climat » en vue d'obtenir une dérogation pour les véhicules des Lieutenants de Louveterie avec production d'une fiche opérationnelle à leur attention lors de leurs interventions.

## **4 - Utilisation du gyrophare BLEU**

- Gyrophare bleu : ET3 revoit si

l'utilisation du gyrophare bleu peut être étendue à l'ensemble des Lieutenants de Louveterie. Dans l'affirmative, une note actualisée sera transmise aux Présidents par le canal de l'Association Nationale.

#### 5 - Protection fonctionnelle

- La note d'ET3 sur la protection fonctionnelle, très appréciée, a déjà été diffusée auprès des Présidents de départements pour avis et modification si besoin en est. Cette dernière n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, elle a été transmise par notre secrétariat à chaque Président de département et a déjà permis à certains d'entre vous d'en faire une utilisation profitable.

#### 5 - Limitation des modes d'intervention

- L'Association Nationale des Lieutenants de Louveterie revient vers ET3 concernant l'arrêté « Modes et moyens de chasse interdits », qui lui a été remis pour inspiration en vue de créer

un arrêté similaire pour la Louveterie. Nous avons fait connaître notre position, à savoir que l'exercice de la Louveterie ne constitue pas un acte de chasse, mais une opération de régulation et qu'avant chaque mission les modes et les moyens envisagés font l'objet d'une déclaration préalable à notre autorité de tutelle. Par conséquent nous ne voyons guère quel intérêt aurait l'État à restreindre nos modes d'intervention en mettant en place une telle liste.

#### 6 - Gestion des dépouilles de loups

ET3 va demander de l'intégrer dans le cadre de la révision de l'Arrêté Ministériel encadrant les tirs de loups. L'arrêté SAGIR devra être également modifié, en accord avec le bureau ET4.

#### 7 - Devoir de réserve qu'implique la fonction

- Il nous a été rappelé que ce devoir de réserve s'applique à tous les Lieutenants de Louveterie pour toute production écrite ou orale,

pour les interviews ou la participation officielle lors de manifestations, etc., lesquelles doivent faire l'objet d'une validation préalable par l'autorité de tutelle DDTM ou Ministère.

Nous devons donc rester vigilants lors de nos différentes interventions publiques.

Nous avons profité de cette réunion pour inviter les représentants du Ministère à venir assister à notre prochaine Assemblée Générale le samedi 17 juin 2022 à LAMOTTE-BEUVRON, ce à quoi ils ont répondu favorablement dans la mesure où leur agenda leur permettrait. Peut-être auront-ils à cette occasion quelques réponses à nous apporter.

Nous ne manquerons évidemment pas de vous tenir informés sur la suite donnée à chacun des points évoqués.

**Alain BRISARD** ●  
Le président

## ACTUALITÉ RELATIVE À LA FOURNITURE DES TENUES DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE (service et cérémonie)

Les Etablissements Balsan, fournisseur historique des tenues de service de la Louveterie ont dénoncé de manière unilatérale le contrat commercial qui les liait à l'Association Nationale, le 30 janvier 2023.

Depuis quelques temps déjà, la situation était devenue compliquée avec ce fournisseur qui n'assurait plus de manière continue la distribution de leurs produits.

Face à cet événement, il nous faudra trouver des solutions concrètes

et pérennes, afin que les Lieutenants de Louveterie de France puissent être équipés de manière uniforme et avec des équipements possédant un rapport qualité/prix adapté à nos exigences.

Certes il existe à ce jour, des sociétés qui distribuent des équipements de qualité intermédiaire avec des logos plus ou moins réglementaires, mais qui n'ont jamais fait l'objet d'un échange concerté avec l'Association Nationale.

Ils peuvent représenter un palliatif

mais ne pourront à terme concourir à la fourniture de pièces d'équipements conformes à nos textes et à nos besoins.

Un groupe de travail s'est donc organisé au sein du conseil d'administration de l'Association Nationale. Après trois mois, d'échanges avec de nombreux fournisseurs potentiels et les administrateurs mandatés pour cette réflexion, il en ressort que nous pouvons séparer en 3 catégories nos besoins.

## Identifiants



La boutique de l'Association Nationale distribue depuis longtemps déjà, une liste de produits divers en lien avec notre activité. Nous avons décidé de regrouper les

identifiants spécifiques à nos activités, et utilisant le logo officiel de la Louveterie, et qu'ils soient exclusivement vendus par la boutique. Cela comprend : médailles et in-

signes, patch d'épaule, dossard d'identification, barrette de poitrine, chasuble et cravate.

## Képis



À la lecture des textes réglementaires, il existe deux modèles de képis. Le képi de service ou de

campagne de couleur kaki. Le képi de cérémonie de couleur bleu. La société SOFAC de BERNAY (27300)

est en mesure d'assurer dès aujourd'hui la fabrication et la distribution de ces deux modèles. Lors de la commande, il conviendra de préciser le modèle retenu, ainsi que la taille voulue (tour de tête + taille de visière). L'insigne de la Louveterie peut être métallique (à fournir) ou brodé à la main au choix et à préciser également au fournisseur. Chaque képi est produit à l'unité et demande une quinzaine de jours de réalisation. Des commandes groupées par département sont les bienvenues.

Le groupe de travail s'est attaché à déterminer quels étaient les éléments de tenues nécessaires à notre activité.

**La tenue de service de couleur bronze, devra être constituée au minimum par :**

- un pantalon de terrain à poche cargo
- une chemisette et un polo
- un pull
- une veste de travail
- une veste technique (type soft-shell)
- une veste polaire
- une casquette
- un bonnet

L'ensemble devra pouvoir recevoir par scratch les différents éléments d'identification de notre fonction qui sont vendus par la boutique.

**La tenue de cérémonie sera constituée par :**

- une veste de blaser bleu marine à 3 boutons empreint de la tête de Loup
- un pantalon gris
- une chemise blanche
- un gilet de vènerie à 7 boutons empreint de la tête de Loup

La cravate complétant l'ensemble est déjà vendue par la boutique.

Nous avons pour l'heure sélectionné 5 fournisseurs potentiels, dont nous attendons les propositions de catalogue et de prix.

Le Groupe de travail sera chargé prochainement de se pencher sur le choix du fournisseur à retenir et sur les conditions commerciales à négocier.

J.NICOLAS ●

## COTISATIONS

### *Rappel du trésorier*

Rappel aux Présidents départementaux d'effectuer si cela n'est pas fait, le versement de la cotisation nationale qui s'élève à 35 euros à l'ordre de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France à adresser à Monsieur Emile SAMAT (Villa l'Olivière - 1083 chemin de la Barbarie - 83270 Saint Cyr sur Mer). Selon l'article 8 des statuts, seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée générale.

## SAONE ET LOIRE-LA LOUVETERIE ET LE LOUP

Depuis août 2020, date à laquelle les premières attaques du loup ont eu lieu en Saône et Loire notamment dans le Charolais, la Louveterie a été sollicitée immédiatement par la Préfecture pour intervenir sur cette espèce dans le cadre du PNL (Plan National Loup).

Novice dans ce genre d'interventions, il a fallu apprendre, s'organiser afin d'être opérationnel dès les premiers tirs dérogatoires sur cette espèce.

Tout d'abord l'excellente relation avec la Direction départementale

de l'OFB a permis une coordination entre les deux services permettant ainsi une bonne organisation des interventions.

La Louveterie n'était pas équipée de matériel indispensable pour ce genre d'opérations. La mobilisation quotidienne de 5 binômes de Louvetiers a vite démontré le manque de matériel efficace.

Suites à plusieurs rencontres avec les élus (députés, sénateurs, conseillers départementaux et régionaux), réunions avec la DDT, la Chambre d'Agriculture, chacun se rendant compte qu'il y avait urgence pour les Louvetiers d'être

équipés au minimum de matériel indispensable aux opérations loup, des dossiers ont été présentés par l'Association aux différents Présidents des collectivités territoriales et représentations du monde agricole.

La Louveterie en Saône et Loire est désormais dotée de 2 carabines 7 RM subventionnées par le Conseil Départemental, 5 paires de jumelles Thermiques HIK (2 subventionnées par le Conseil Départemental, 1 par la DDT, 2 par le Conseil Régional Bourgogne-Franche Comté), qui peuvent être utilisées sur les 8 départements de la Région, 1 mo-



noculaire ZEISS par la Chambre d'Agriculture et le Conseil départemental, 2 monoculaires GRYPHON par la DDT et la DREAL. Le Conseil départemental vient à nouveau de financer à 80% une paire de jumelles thermiques, les 20 autres % sont payés par la FDSEA 71.

Également la DDT et la DREAL ont fourni 5 lampes longue portée LENSER à l'association départementale.

Equipée matériellement, la Louveterie en Saône et Loire a dû s'organiser. Un groupe d'intervention Loup (GIL), a été mis en place sur le département, composé de 5 louvetiers auxquels un secteur a été attribué en fonction de leur résidence

géographique. Chacun est responsable d'un groupe de Louvetiers de son secteur, en gère la coordination, et en assure les formations aux tirs de jour et de nuit dans un stand de tir avec lequel l'association départementale a signé une convention, et sous couvert d'un formateur agréé.

Du matériel a été attribué à chacun des membres du GIL, lesquels en ont la responsabilité.

Les fréquences des interventions sur le loup, ainsi que la forte mobilisation, ont demandé du renfort. Des chasseurs ont été formés par l'OFB pour le tir du loup. Ces chasseurs sont utilisés avec les Louvetiers notamment dans les TDS et TDR sous notre couvert.

Les 19 Louvetiers du département ont ainsi à leur disposition de 2 à 5 chasseurs formés qu'ils gèrent et utilisent lors des interventions en binômes notamment en TDS.

Un tableau quotidien des disponibilités des louvetiers, par le biais de DOC.GOOGLE a été mis en place par la DDT, permettant ainsi d'avoir une vue sur les Louvetiers pouvant intervenir à tout moment, ce qui permet à la DDT de connaître les effectifs disponibles au jour le jour, ainsi qu'au responsable des Louvetiers chargé de mettre en place les binômes.

Lors des interventions de tirs dérogoires, le responsable départemental forme les équipes nécessaires, détermine les lieux des postes d'affût avec l'OFB, avise par mail les Louvetiers disponibles, puis confirme dans l'après-midi par SMS les heures et lieux de rendez-vous.

Un planning quotidien est transmis à la DDT, laquelle en informe le Préfet.

Cette organisation de la Louveterie départementale a été mise en place suite aux retours d'expériences des différents épisodes loup depuis août 2020.

**Christian MASUEZ** ●  
Président ADLL 71



## FINISTÈRE-LA D.D.T.M RENFORCE LA SÉCURITÉ DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE



A l'issue de notre assemblée générale 2023, les services de la DDTM du Finistère, que nous remercions, ont offert à chacun des 11 Lieutenants de Louveterie de notre département un jeu de quatre panneaux magnétiques. (Photos ci-contre). Ces supports vont équiper nos véhicules d'une signalétique qui se veut

à la fois dissuasive et qui permet de renforcer la sécurité lors du déroulement de nos missions en général. Ces supports magnétiques ont été élaborés et mis en production directement par les services de la DDTM, sur la base d'une charte graphique développée par la Garderie de France.

C'est à la suite d'une demande d'utilisation du gyrophare bleu que notre administration de tutelle a décidé de se tourner vers cette option.

C'est une première en région Bretagne qui, nous l'espérons, servira d'élément déclencheur dans d'autres départements pour favoriser des mesures à prendre en vue de renforcer la protection des Lieutenants de Louveterie et de leurs missions.

**Denis Pinchon**  
Président des Lieutenants  
de Louveterie du Finistère

Tél : 06 84 15 74 27



## ISÈRE-REMISE DES INSIGNES DE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE AGRICOLE À ALAIN GARON.



De gauche à droite les 3 Présidents successifs de l'Isère : Philippe CATERINO le représentant actuel, au centre Alain Garon, à droite Bruno de Ferrier de Montal.

Le 09 décembre 2022 Alain Garon s'est vu remettre des mains de Bruno de Ferrier de Montal, (ancien Président de l'Isère), les insignes de Chevalier de l'ordre National du Mérite Agricole.

Alain Garon a œuvré durant de très nombreuses années comme Louvetier, avant de prendre la suite de Bruno de Ferrier de Montal, à la tête des Lieutenants de Louveterie de l'Isère. Très engagé sur le terrain et soucieux de toujours trouver des solutions apaisées. Alain n'a eu de cesse d'accompagner ses collègues dans les moments parfois difficiles que traverse la Louveterie. Il fut également trésorier de la Région Rhône Alpes de Louveterie.

Au-delà de la cérémonie très solennelle de remise des Insignes, la fin de matinée s'est poursuivie par un moment de partage et de convivialité organisé de main de maître par Alain et ses proches autour d'une chaudière à Boudin. De très nombreux invités avaient fait le déplacement pour saluer l'engagement d'Alain au sein de la Louveterie.

**Julien NICOLAS**

## VENDÉE – MISE À L'HONNEUR

Le 8 mars 2023, à l'issue de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage plénière, une cérémonie en l'honneur de la louveterie vendéenne s'est tenue à la préfecture. Jérôme Barbot, Directeur de Cabinet du Préfet de la Vendée a remis la médaille d'honneur de la Louveterie à Monsieur Paul GUILLOTEAU pour ses 46 ans de service en tant que Lieutenant de Louveterie. L'honorariat lui a également été décerné.

Monsieur Guilloteau a eu l'occasion de revenir sur son long mandat s'étendant de 1976 à 2023 et porté par une forte dose de passion. Les missions des Louvetiers ont bien évolué en un demi-siècle !



Dans les années 70, en Vendée, la chasse au petit gibier ne durait que 4 mois et le grand gibier était rare. Actuellement, en plus des battues administratives traditionnelles au renard, s'ajoutent des destructions de sangliers parfois délicates en milieu péri-urbain.

De plus, le retour du loup, en 2021, dans le département, a été un clin d'œil inattendu aux origines de la Louveterie.

A travers l'exceptionnel parcours de M. Guilloteau, le Préfet salue le rôle déterminant et l'engagement des Louvetiers dans la régulation cynégétique au bénéfice et pour la sécurité de tous.

Le Président de la Louveterie, Monsieur Yvon Morineau, a également remis la médaille du centenaire de l'Association des Lieutenants de Louveterie à monsieur Paul Guilloteau en reconnaissance du temps, du dévouement et de l'expertise accordés à ses missions de Louvetier.

## NORD – MISE À L'HONNEUR

C'est à l'occasion d'une réunion de travail de l'association départementale des Lieutenants de Louveterie du Nord que son Président Bernard Andries a été honoré.

Les insignes de chevalier du mérite agricole lui ont été remises par Antoine Lebel, directeur départemental des territoires et de la mer qui avait tenu à honorer de sa présence cette cérémonie. Il a rappelé le parcours cynégétique particulièrement riche de notre collègue mais aussi ses qualités humaines et son sens du dialogue qui ont guidé son parcours. Il a indiqué qu'à travers son président c'est l'ensemble de la Louveterie qui est honorée et remerciée par l'État pour les services qu'elle rend à la collectivité.

La cérémonie s'est conclue par quelques mots emprunts d'émotion de notre collègue qui, au travers de quelques anecdotes s'est souvenu



de son attachement au monde rural, rendant hommage à ses parents et grands-parents agriculteurs, devant les Louvetiers du département ainsi que quelques Louvetiers honoraires qui avaient tenu à être présents.

Pour terminer, notre Président a offert au Directeur des Territoires et de la Mer du Nord la médaille commémorative du centenaire de notre Association avec gravure personnalisée, de la part de la Louveterie du Nord.

**Eric Noissette** ●  
*Lieutenant de Louveterie*

## DÉCÈS

### *Hommage à André du Pontavice*

Le 22 juillet 2022 avait lieu dans la petite église de Melleray-la-Vallée en Mayenne, le dernier adieu à André du Pontavice, décédé à l'âge de 86 ans.

André du Pontavice avait été nommé Lieutenant de Louveterie en 1989, à la suite du décès de son frère Henri. Il exerça avec passion et devoir sa mission jusqu'à ce qu'il atteigne la limite d'âge en 2009.

André du Pontavice, bien connu des chasseurs mayennais, avait aussi été administrateur de la fédération des chasseurs de la Mayenne jusqu'en 2009.

Lors de la sépulture, dans un petit mot plein d'émotion, ses enfants levèrent le voile sur des aspects de sa personnalité que nous connaissions peu, tant il était discret sur sa vie. André du Pontavice avait servi dans l'armée de l'air de 1957 à 1985 et

s'était retiré avec le grade de Lieutenant-Colonel. Il avait connu le veuvage après 7 ans de mariage et ce, pendant les 52 années suivantes de sa vie. C'était un père et grand-père aimant et aimé. Homme de Foi et d'engagement, il est resté fidèle à toutes ses convictions jusqu'à la fin de ses jours.

Pour nous Lieutenants de Louveterie, nous savions que, sans doute de par sa formation militaire, il savait se mettre au service des autres. C'est ce qu'il a fait tant comme Lieutenant de Louveterie qu'au sein de la fédération des chasseurs.

Certes nous connaissions son caractère bien trempé, ses positions quelquefois bien tranchées, mais elles émanaient d'un homme qui n'était pas calculateur. Autoritaire il savait toutefois écouter et accepter de revoir ses positions si nécessaire.



S'il fallait retenir un mot pour le décrire je choisirais ce touchant passage du témoignage de ses enfants lors de la sépulture : « Pour lui aimer ce n'était pas dire mais c'était faire »

C'était sûrement vrai pour sa vie privée et ce le fût complètement pour son engagement pour la Louveterie et la chasse.

Au revoir André et chassez bien là-haut.... !

**Gérard Courcier** ●

### *Hommage à Jean-Paul Naegellen*

Notre collègue et ami Jean-Paul NAE-GELLEN est décédé le 18 Janvier 2023. Jean-Paul était un enfant de cette magnifique région qu'est la zone de piémont, du sud Ballon d'Alsace.

Au début 2020, grâce à la reconnaissance de ses qualités d'homme, à ses compétences cynégétiques, il avait été nommé, par le préfet, Lieutenant de Louveterie dans la 1<sup>ère</sup> circonscription du département du Territoire de Belfort.

Il y connaissait tous les acteurs du monde rural, qu'ils soient élus, agriculteurs, forestiers ou chasseurs. Il était chez lui dans ce « Nord Territoire » qui l'a vu naître, autour de son « Mont Jean » qu'il aimait tant et où

son grand plaisir était d'y convier ses amis.

Dans le cadre de ses missions de service public, qu'il a su conduire avec intégrité, dévouement, compétence et discernement, il a rendu de grands services aux municipalités, au monde agricole, aux habitants de sa circonscription qui l'ont sollicité.

Jean-paul était aussi très fidèle en amitié, tout en sachant conserver dans l'exercice de sa mission une probité exemplaire.

Touché par la maladie, il a fait preuve d'un grand courage.

À son épouse, à ses enfants et petits-enfants, à sa sœur, à toute sa fa-

mille, les Lieutenants de Louveterie du Territoire de Belfort et l'Association Nationale expriment ici leur grande tristesse et leurs plus sincères condoléances.





**ASSOCIATION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE FRANCE**  
Reconnue d'utilité publique (Décret du 1<sup>er</sup> mai 1926)

Date de la commande :

	Adresse :	Adresse de livraison :	Adresse de facturation :
Département :			ASSOCIATION OU GROUPEMENT DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DU DEPARTEMENT ..... ..... .....
N° de téléphone :			
Nom et prénom :			
Adresse :			
Code postal - Ville :			

**Insignes réglementaires et accessoires**

ARTICLES	P.U	Quantité	TOTAL
Insigne réglementaire ø 40 mm	50,00 €		
Porte insigne en cuir	4,00 €		
Insigne modèle réduit ø 23 mm	30,00 €		
Insigne pins de congrès ø 18 mm	25,00 €		
Insigne piqueur ø 30 mm	25,00 €		
Epingle cravate	28,00 €		
Ecussons (tissu) scratch épaule	7,00 €		
Barette Lieutenant de Louveterie scratch	7,00 €		
Guide Lieutenant de Louveterie (édition 2011)	10,00 €		
Panneau magnétique rond ø 20 cm	20,00 €		
Autocollant pare-brise	3,00 €		
Timbre caoutchouc	20,00 €		
Cravate -nouveau modèle-	30,00 €		
Foulard femme - 68 cm x 68 cm	16,00 €		
Médaille d'honneur - diamètre 70 mm	70,00 €		
Porte-clés Lieutenant de Louveterie	5,00 €		
Sac à bottes	23,00 €		
Sacoche cuir avec poignée	180,00 €		
Sacoche cuir avec sangle	150,00 €		
Dossard d'identification de veste de battue	15,00 €		
Couteaux «thiers» de poche	30,00 €		
Echarpe polaire bleue avec tête de loup brodée	17,00 €		
Lampe LED rechargeable 4 positions	152,00 €		
Clip support de lampe Led	25,00 €		
Gilet fluo HV spécial Lieutenant de Louveterie (L,XL ou XXL)	25,00 €		
Clé USB : Présentation en images de la Louveterie	10,00 €		
Panneaux routiers de signalisation réglementaire (20 unités)	200,00 €		
<b>TOTAL DE LA COMMANDE</b>			
<b>PARTICIPATION AUX FRAIS DE LIVRAISON</b> <small>(10 € du montant total en dessous de 100 € et franco au-dessus)</small>	10,00 €		
<b>TOTAL À RÉGLER</b>			

Date

Signature

Du présent BON DE COMMANDE  
(à envoyer à l'adresse ci-contre).

**Chèque à l'ordre de l'Association  
des Lieutenants de Louveterie de France,  
à adresser à :**  
Frédéric LEFIEF -  
Les Desforges -  
37220 BRIZAY  
tél. 02 47 95 29 65 - 06 08 85 17 53 -  
boutiquelouveterienational@gmail.com

# Association des Lieutenants de Louveterie de France

Reconnue d'utilité publique par décret du 1er Mai 1926

60, rue des Archives 75003 PARIS - C.C .P. PARIS 268-49P

Adresse administrative : 128 chemin des Blanchons 07530 AIZAC

## Association des Lieutenants de Louveterie de France 29 Janvier 2020

### MEMBRES DU BUREAU

<b>Président</b> Alain BRISARD	Le Gué de Lente 61250 ST NICOLAS DES BOIS	02 33 26 05 38 / 06 81 51 35 02 brisardalain@hotmail.fr
<b>Vice-Président</b> Michel LE NORMAND	20 rue de Crapin 60840 BREUIL LE SEC	06 08 25 07 71 le.normand.michel@outlook.fr
<b>Secrétaire</b> Julien NICOLAS	128 Chemin des Blanchons 07530 AIZAC	06 74 68 16 85 jl.nicolas@cnr.tm.fr
<b>Trésorier</b> Olivier BOUGETTE	290 Chemin des Chasseurs 34190 LAROQUE	04 67 73 85 78 / 06 84 35 88 88 o_bougette@hotmail.com
<b>Membre</b> Emile SAMAT	Villa l'Olivière 1083 chemin de la Barbarie 83270 ST CYR MER	04 94 26 11 37 / 06 88 90 52 11 emilesamat@gmail.com
<b>Membre</b> Alain LEBECQ	105 route de La Cigogne Chez Rullier 16300 BARRET	05 45 80 56 27 / 06 15 62 76 48 lebecqetassocies@wanadoo.fr
<b>Membre</b> Frédéric LEFIEF <i>Responsable de la boutique</i>	Les Desforges 37220 BRIZAY	02 47 95 29 65 / 06 08 85 17 53 boutiquelouveterienational@gmail.com

### COMMISSIONS

#### Communication et gestion du site internet :

**Eric MONTAGNER**  
1 Route de Mondonville  
31700 CORNEBARRIEU  
06 08 61 78 71  
infositelouveterie@gmail.com

#### Relations avec la Société de Vènerie :

**Gérard COURCIER**  
La Motte  
53150 MONTOURTIER  
02 43 90 09 24  
06 08 94 61 05  
gerard-courcier@orange.fr  
André PIOC

#### Comité de rédaction de la «Lettre de la Louveterie» :

**Alain BRISARD**  
**Michel LE NORMAND**

#### Responsable de la gestion et vente de matériel, insignes et objets promotionnels :

**Frédéric LEFIEF**  
Les Desforges  
37220 BRIZAY  
02 47 95 29 65  
06 08 85 17 53  
boutiquelouveterienational@gmail.com

#### Commission Loup :

**Emile SAMAT**  
**Stéphane VOJINOVITCH**

